



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2014

Procès-verbal n° 7

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 28 octobre 2013 à 19h30
Salle des fêtes, Les Geneveys-sur-Coffrane

Après modification, l'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2013 ;
3. Communications du président ;
4. Octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.- en faveur de la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières ;
5. Création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz ;
6. Indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations ;
7. Rapport d'information de la Commission de sécurité ;
8. Motions et propositions ;
9. Interpellations et questions ;
10. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par son président :

M. Christian Blandenier (ci-après « le président ») a le plaisir d'ouvrir la septième séance de la Commune de Val-de-Ruz. Il indique que l'ordre du jour comporte moins d'éléments copieux que d'habitude, ce qui ne veut pas dire que les intervenants doivent s'étendre plus lors de leur prise de parole. Ils doivent aller à l'essentiel et développer ainsi leur sens de la concision.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41

Membres excusés : 0

Membres absents : 0

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2013 est accepté à l'unanimité sans modification avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

Le président tient, au nom de tous les membres du Conseil général, à remercier le Conseil communal et l'administration des forêts de l'organisation de la sortie du 28 septembre 2013. Il relève que les informations reçues étaient très intéressantes et ce fut l'occasion pour les élus de se rencontrer dans un contexte différent de celui d'une séance plénière ou de commission.

Reprenant l'intervention du président de Commune lors de la dernière séance, il rappelle que le Règlement général a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 3 juillet 2013, sous réserve de deux objets. C'est ainsi que la motion populaire ne peut pas, en l'état actuel de la législation cantonale, être introduite au niveau communal. Une consultation de la Commission législative du Grand conseil visant à modifier la Constitution à ce propos est en cours et le Conseil communal y a répondu favorablement. Le deuxième point porte sur les suppléants dans les commissions, que l'Etat refuse d'avaliser. Cela signifie concrètement que les suppléants nommés le 24 juin 2013 ne doivent plus être convoqués et ils ne peuvent plus siéger dans les commissions.

Concernant les correspondances. Il mentionne avoir reçu copie d'un certain nombre de courriers adressés au Conseil communal s'agissant des sapeurs-pompiers. Il s'agit des courriers ou courriels de :

- M. Pascal Guinand du 1^{er} octobre 2013 ;
- M. Didier Gyger du 4 octobre 2013 ;
- Membres de l'Etat major et officiers du Corps des sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz (CSPVDR), section Nord du 5 octobre 2013 ;
- M. Filipe Lopes du 7 octobre 2013 puis un courriel du 10 octobre 2013 ;
- M. Nils Rikart du 7 octobre 2013 ;
- M. Christian Flueck du 8 octobre 2013 ;
- M. Steve Hadorn du 8 octobre 2013 ;
- M. Christian Studer du 8 octobre 2013 ;
- M. Stéphane Meister du 10 octobre 2013.

Il a encore reçu le 20 octobre 2013 un courriel de M. Didier Gyger qui souhaitait savoir si les membres du Conseil général seraient mis au courant des courriers précités et si le thème serait abordé lors de



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

cette séance. Il ajoute qu'il lui a répondu ce qui suit, ce qui par ailleurs constitue le processus mis en place pour traiter ces courriers : « Les documents sont à la disposition des Conseillers généraux qui peuvent en prendre connaissance à la chancellerie. Mention sera faite de ces courriers lors de cette séance ». De plus, ces courriers ont été transmis à la Commission de sécurité du Conseil général pour qu'elle les traite, à charge pour elle de faire rapport au Conseil général à ce propos.

Le président mentionne que ce mode de fonctionnement permet de garder la confidentialité nécessaire s'agissant de faits qui concernent des personnes en particulier. Il permet également à la Commission de sécurité, soumise au secret de fonction, de recevoir des informations complémentaires concernant le contexte général du dossier.

Il ajoute qu'il a reçu la copie d'un courrier du 18 octobre 2013 adressé par M. Gilbert Wegnez à l'administration des travaux publics s'agissant du déneigement à la Montagne de Cernier. Ce courrier, ainsi que sa réponse, ont également été mis à la disposition des conseillers généraux à la chancellerie.

Il a finalement reçu dans l'après-midi une autre copie d'un courrier daté du 28 octobre 2013 adressé au Conseil communal par sept membres du comité de la Fontenelle au sujet des informations parues récemment dans la presse au sujet de la différence de caisse de l'ancien Centre scolaire du Val-de-Ruz. Il le fera suivre à la chancellerie où les conseillers généraux pourront le consulter s'ils le souhaitent.

Le président informe que la question du maintien ou non de la séance du 12 décembre 2013 s'est posée, compte tenu de la réception du nouveau président de la Confédération, M. Didier Burkhalter, le même jour. Il apparaît cependant que la partie protocolaire de cette réception aura lieu dans l'après-midi ; les personnes invitées pourront donc y assister puis être présentes au Conseil général le soir. Dans ces conditions, sachant qu'il est toujours délicat de modifier une date fixée depuis longtemps, surtout en décembre, il propose de maintenir la dernière séance de l'année du 12 décembre 2013. A propos de dates, il relève que le calendrier des séances 2014 a été transmis aux conseillers généraux par mail le 24 octobre 2013.

Selon l'article 3.18 du Règlement général, **le président** doit rappeler l'ordre du jour et il demande s'il y a des modifications à y apporter.

M. Hervé Oppliger (PLR) dit que la Commission de sécurité souhaite ajouter un point à l'ordre du jour qui s'intitulerait : rapport d'information de la Commission de sécurité.

Le président propose de l'intégrer au point 7 de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition à ce nouvel ordre du jour.

4. Octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.- en faveur de la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « La fondation Maison Chasseral – Les Savagnières est née d'une longue collaboration entre les différentes collectivités publiques neuchâteloises et bernoises, ainsi que de sociétés privées. La construction d'un bâtiment permettra, dans un premier temps, de sceller la volonté commune de dynamiser cette région et par la suite, de développer l'offre touristique de notre Commune. L'étude d'une liaison de transports publics devrait à l'avenir renforcer l'attractivité du Parc Chasseral.

La part de la Commune de Saint-Imier, de Val-de-Ruz et de la société des Téléskis Bugnenets-Savagnières SA représente plus du tiers de l'investissement. L'Association du Parc régional Chasseral a comme mission de rechercher des sponsors, ainsi que des partenaires privés pour le solde.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

L'apport financier des deux communes concernées sera : pour Saint-Imier, CHF 100'000.- de contribution à fonds perdus, et pour Val-de-Ruz, un prêt sans intérêt de CHF 100'000.-. De plus, notre Commune mettra le terrain à disposition par un droit de superficie. Le dimensionnement raisonnable et la flexibilité du bâtiment projeté permettant une future extension sont des atouts certains.

Au vu de ces éléments, il nous paraît judicieux de concrétiser la participation de notre Commune à ce projet. Nous avons pris note qu'il faudra analyser, à l'échéance des cinq ans, la prorogation de ce prêt ou les modalités de son remboursement, en fonction des activités et des résultats financiers de la fondation.

Il est à relever que cette démarche ne grèvera pas d'une charge nouvelle et supplémentaire le compte de fonctionnement ou le compte des investissements. Au contraire, l'octroi du droit de superficie amènera une recette annuelle supplémentaire de CHF 2'100.- dans le compte de fonctionnement. En acceptant cet arrêté, nous respectons les articles 15 et 16 de la convention de fusion et participons au développement touristique de notre région.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'adopter cet arrêté ».

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) annonce que ce rapport a retenu l'attention du groupe PS. Qui estime que ce projet est une opportunité importante pour engager une collaboration fructueuse par-dessus la frontière cantonale avec la Commune de Saint-Imier, la société des Téléskis Bugnenets-Savagnières SA et le Parc Chasseral, qui comprend un tiers du territoire communal de Val-de-Ruz. Elle marque aussi la volonté des autorités de promouvoir le tourisme et l'accueil. Le groupe PS relève que la fondation est à but non lucratif et qu'elle vise donc l'intérêt public. Cette collaboration devrait, à terme, en générer d'autres, notamment les liaisons de transports publics entre le Val-de-Ruz et le Vallon de Saint-Imier. Le droit de superficie va générer un apport financier non négligeable à terme pour les comptes communaux et le groupe PS trouve cela positif. Ce dernier soutient le projet.

Concernant le bâtiment, le groupe PS se dit un peu frustré, car les plans et les documents présentés sont des propositions minimales. De plus, le groupe se demande quel sera le type de chauffage. Toutefois, l'occupation hivernal permettra aux familles et écoliers de trouver un abri pour les pique-niques et il salue cette initiative. Pour la période estivale, le groupe PS souhaite savoir quel est le public visé et si les aménagements sont suffisants. De plus, pour satisfaire à une rentabilité nécessaire, il est demandé si une cuisine adéquate ne devrait pas être disponible pour les groupes qui iront dans ce bâtiment. Enfin, le groupe PS souhaite que le Conseil communal négocie avec ses partenaires la présence d'éléments d'informations touristiques, par exemple à l'extérieur du bâtiment, en mettant des flyers, des posters, une borne informatique ou autre.

M. Willy Hadorn (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC accueille favorablement le projet présenté qui contribue au développement touristique de la région Val-de-Ruz. Cependant, il est étonné que ce bâtiment ne prévoit pas de cuisine ni de dortoirs pour accueillir des élèves et des touristes. Il a pris note que le projet initial prévu par l'ancienne Commune de Savagnier et ses partenaires, était plus complet et que, faute de moyens financiers, il a fallu le redimensionner, ce qui entraîne la suppression de la cuisine et des dortoirs. Vu que cette construction pourra être agrandie par la suite, il paraît judicieux d'offrir, dans un premier temps, un espace pour les pique-niqueurs, pour un coût plus modeste.

Le groupe PLR-PDC estime qu'il est judicieux d'encaisser le montant annuel de CHF 2'100.- pour le droit de superficie, de ne pas l'attribuer, pour l'instant, à un fond lié au tourisme pour une liaison de transport Neuchâtel – Saint-Imier entre autres et de laisser ainsi une marge de manœuvre au Conseil communal.

Le groupe PLR-PDC est favorable au prêt de CHF 100'000.- sans intérêt d'une durée de cinq ans. Il soutient ce projet afin d'offrir au tourisme des infrastructures appropriées.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Alain Lugon (Les Verts) dit que le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport. Si le groupe regrette qu'un projet plus ambitieux n'a pu voir le jour, il comprend les arguments financiers relatifs à son redimensionnement. Le projet tel que présenté apparaît équilibré et la possibilité d'un agrandissement ultérieur, en fonction de la demande et des besoins fluctueux, est un élément apprécié. Le groupe des Verts souhaite que la Maison Chasseral – Les Savagnières serve de vitrine pour la région et qu'elle permette de mettre en valeur l'offre en matière de tourisme doux dans la région du Chasseral. La Commune, pour le Parc régional Chasseral, se doit de faire fructifier le label « Parc d'importance nationale » et l'image qui lui est associée.

Pour le groupe des Verts, la Maison Chasseral – Les Savagnières offre une belle opportunité de positionner la région Val-de-Ruz comme un haut lieu de tourisme doux de l'arc jurassien. Aux yeux du groupe, le projet présenté comporte deux points faibles. Premièrement, il n'y a pas suffisamment d'accent sur l'information et la sensibilisation des visiteurs sur la découverte du patrimoine naturel et sur l'éducation à l'environnement. Il pense par exemple aux nombreux utilisateurs de raquettes. Deuxièmement, la Commune, en prenant un modeste montant sur le droit de superficie, prive la fondation de moyens financiers qui pourraient être alloués à des actions de sensibilisation, d'information et de promotion de la région. Au vu de ces éléments, le groupe acceptera le rapport tel que présenté mais proposera un postulat visant à corriger ces lacunes.

M. Claude-Henri Schaller (CC) annonce que le rapport a été préparé par M. François Cuhe et lui-même, car il concernait deux dicastères, celui du patrimoine ainsi que celui de la politique économique et touristique. Il remercie les groupes pour l'accueil réservé à ce rapport. Il adresse également toute sa reconnaissance aux anciennes autorités de la Commune de Savagnier qui, à l'époque, ont négocié ce qui est aujourd'hui dans le rapport. Le dossier a été repris tel quel avec les engagements des autorités de Savagnier.

Si le Conseil communal a pu suivre le projet de Savagnier, c'est qu'il paraissait intéressant sur trois plans, il est mesuré en termes de risque et reste ouvert sur l'avenir. Premièrement, il permet une meilleure mise en valeur du site des Bugnenets – Savagnières en été comme en hiver. Il est vrai qu'à ce jour, il n'y a pas beaucoup d'infrastructures d'accueil pour les personnes faisant de la randonnée en été ou qui sont sur les pistes en hiver. Deuxièmement, il met à disposition un local pour de la promotion touristique. Il y en aura un au rez-de-chaussée réservé aux dépliants publicitaires et touristiques sur la région. Par la suite, il sera vu, en fonction de la fréquentation, avec les partenaires Tourisme Neuchâtelois et Jura Bernois, s'il ne serait pas indispensable à terme de mettre une borne tactile, comme celle installée à la Brévine. La Commune est en discussion pour en poser une à la Vue-des-Alpes également. La Maison Chasseral – Les Savagnières, outre les touristes, offre aussi une infrastructure pour les activités du Parc. Ainsi, il y a une salle au 1^{er} étage qui sera utilisée pour plusieurs séances d'information. De ce fait, il y a un premier point de contact entre les visiteurs, les touristes, les personnes profitant des infrastructures disponibles sur place et également les infrastructures mises à disposition pour le Parc Chasseral.

Pour le Conseil communal, il y a un autre point d'appréciation. La Commune est au début du développement touristique et le Conseil communal y accorde beaucoup d'importance. Cela a fait l'objet d'un atelier « découvrir » avec des partenaires qui seraient peut-être un jour intéressés à développer des projets sur la Commune. Si elle commence avec le Parc Chasseral, c'est parce qu'il y a une première opportunité de pouvoir mettre en valeur toute la crête qui conduit du Parc Chasseral au site de la Vue-des-Alpes. Sur ce dernier, il y a un chemin des pionniers qui s'est ouvert cette année, sous l'égide du Parc Chasseral et qui relie Chasseral à la Vue-des-Alpes. Le Conseil communal espère aussi qu'un jour, dans les contacts qu'il a eus avec Val-de-Travers, de pouvoir prolonger cette itinéraire des Crêtes jusqu'au Creux-du-Van. Ce secteur des Crêtes est un point visuel important et intéressant. Le site de la Vue-des-Alpes devrait être la porte d'entrée au niveau visuel pour le tourisme. C'est le début d'une stratégie que le Conseil communal souhaite pouvoir mettre en place afin de valoriser les Crêtes et la Vallée.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour le réaliser, il faudra des partenaires qui connaissent le métier selon **M. Claude-Henri Schaller (CC)**. Il a entendu que la Maison Chasseral – Les Savagnières n'était pas assez ambitieuse ; c'est vrai, mais il faut être réaliste sur le plan financier et aussi au niveau des compétences. **M. Claude-Henri Schaller (CC)** rappelle qu'il faut avoir des compétences d'hôtellerie et être un spécialiste de l'accueil, il faut donc faire appel à des professionnels. Il y a des processus qui existent pour réaliser des études de marché, mais cela sera un autre projet. L'idée est de ne pas créer une infrastructure qui fasse de l'ombre à d'autres, comme les métairies ou les buvettes. La décision a été prise de commencer avec un projet modeste. La cuisine est petite mais une étude est en cours pour voir quelle infrastructure complémentaire à l'offre privée en matière de cuisine, pourrait être mise en place sans faire de concurrence.

Afin que le projet ne soit pas oublié, le Conseil communal a proposé ce prêt sans intérêts pour une période de cinq ans. Ainsi, dans les cinq prochaines années, le Conseil communal pourra revenir au Conseil général avec un rapport et proposer d'autres modalités concernant ce prêt, éventuellement de trouver d'autres solutions. Le Conseil général sera donc à nouveau saisi de ce dossier dans un délai de cinq ans, quand le prêt arrivera à son échéance. A ce moment, il y aura la possibilité d'évaluer le projet.

Concernant le chauffage sur place, ce sera un chauffage à pellets, et à propos de la redevance de CHF. 2'100.-, elle sera rediscutée lors du postulat déposé par le groupe des Verts. Au sujet de la vitrine pour la région Parc Chasseral, **M. Claude-Henri Schaller (CC)** se dit très sensible aux arguments du groupe des Verts et il est hors de question que la région se développe de manière anarchique pour en faire une station. Le Conseil communal n'a pas cette ambition et c'est un tourisme vert, respectueux de l'environnement qui doit être développé. Pour les transports publics, la ligne Saint-Imier – Val-de-Ruz est un grand rêve. Il est rappelé qu'une question a été posée récemment au Grand Conseil pour savoir où en est la motion sur les transports publics. La Commune de Val-de-Ruz peut faire beaucoup mais pour aller de l'avant, il lui faut l'appui du Conseil d'Etat. Il espère que les députés au Grand Conseil seront vigilants pour rappeler ce dossier et savoir rapidement dans quelle direction la Commune ira.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président informe qu'il faudra corriger la date du rapport du Conseil communal qui n'est pas le 15 septembre mais le 17 septembre 2013.

A l'article 1, il y a un amendement du Conseil communal sur une nouvelle formulation en quatre alinéas, soit : « ¹Le Conseil communal est autorisé à concéder à la fondation « Maison Chasseral - Les Savagnières » un droit de superficie d'une durée de 75 ans mais arrivant à échéance au plus tard le 31 décembre 2089, portant sur une surface de 1'650 m² à la charge de son immeuble fit 1046 de Saint-Imier.

²Le droit de superficie est concédé moyennant le versement à la Commune de Val-de-Ruz d'une rente annuelle de CHF 2.- par mètre carré pour la surface effectivement utilisée, soit initialement 1'050 m², représentant une rente annuelle de CHF 2'100.-.

³Le montant de la rente annuelle est versé sur le compte 9630.443000.00 « Loyers et fermages, biens-fonds du patrimoine financier ».

⁴Le Conseil communal est autorisé à signer l'acte authentique de constitution du droit de superficie ».

L'amendement n'est pas combattu.

L'arrêté amendé relatif à l'octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.- en faveur de la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières est accepté à l'unanimité.

M. Alain Lugon (Les Verts) lit le postulat déposé : « Le Conseil communal concède à la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières un droit de superficie d'une durée de 75 ans, qui générera une rente annuelle de CHF 2'100.-. Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'affecter le montant de la rente annuelle à des activités ou des projets menés par la fondation Maison Chasseral – Les



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Savagnières, visant à promouvoir l'image de notre région et à faire mieux connaître son offre touristique ».

Il ajoute que ce montant relativement modeste pour la Commune de Val-de-Ruz ne l'est peut-être pas pour la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières et il s'agit de mettre du contenu dans cette maison. Il a entendu qu'il y aura un espace dédié à la promotion touristique de la région mais il faudra l'alimenter afin que les touristes n'aient pas l'impression que c'est une région « morte ». La Commune pourrait donner un coup de pouce à la fondation afin de donner une image vivante de la région. L'idée serait donc d'affecter cette redevance annuelle à la fondation.

M. Claude-Henri Schaller (CC) dit que ce postulat pose un problème. Tout d'abord, une recette qui est retirée du patrimoine financier ne peut pas être affectée. Ensuite, le Conseil communal constate que le montant « ce n'est pas Byzance ». Il trouve que si une promotion doit être opérée, il faut penser plus large et pas seulement à la Maison Parc Chasseral. Le Conseil communal serait prêt à se rallier à un postulat qui ne ferait pas allusion à ces CHF 2'100.- mais qui donnerait le mandat d'étudier la façon de promouvoir la région de manière générale. Cela donnerait du sens suite aux ateliers qu'il y a eu et aux réflexions que le Conseil communal mène pour la présente législature. Cela permettrait également d'avoir un signal du Conseil général pour aller solliciter des partenaires et avoir un mandat clair pour pouvoir s'approcher de Tourisme Neuchâtelois. Le Conseil communal est d'accord avec l'esprit du postulat, mais il manque de souffle et les moyens ne sont pas appropriés. Il faudrait étudier quelque chose qui vienne du Conseil général et qui donne le mandat de promouvoir la promotion touristique de toute la région.

M. Jean-Claude Guyot (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC, dans le cadre de sa séance de préparation, a aussi pensé à cette idée de postulat, mais au vu de la modeste somme, le groupe y a renoncé. Par contre, il se pose la question sur des actions plus globales à développer sur l'ensemble du tourisme et du sport dans le cadre de la région. En l'état actuel du postulat, le groupe ne le soutiendra pas, mais s'il prend une autre forme, il pourrait changer d'avis.

M. Alain Lugon (Les Verts) propose une nouvelle formulation du postulat en supprimant le premier paragraphe et en modifiant le second comme suit : « *Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à faire mieux connaître son offre touristique ».*

M. Jan Villat (PLR) dit que ce postulat ne sert plus à rien. Il imagine que le groupe PLR-PDC est prêt à se rallier à ce postulat, mais cela mériterait d'être retiré et transformé en motion avec plus de détails et quelques pistes pour le Conseil communal.

La prise en considération du postulat amendé est acceptée par 18 voix contre 17 et 5 absentions. Il est transmis au Conseil communal afin qu'il établisse un rapport.

5. Création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *Dans le cadre de la réorganisation de l'administration du Cercle scolaire de Val-de-Ruz, l'engagement d'un-e responsable de l'économat devra être créé dès le 1er novembre 2013, à un taux de 40%. Les économats de chaque collège seront conservés pour garantir la distribution du matériel de leurs classes.*

Afin d'être en adéquation avec les tâches réellement effectuées, nous demandons au Conseil communal de revoir dès 2014, pour chaque collège, les décharges liées à la gestion de l'économat accordées aux enseignants. Le tableau récapitulatif des nouvelles fonctions de l'administration représente effectivement, pour 2014, une augmentation de 0.18 EPT et une économie financière de CHF 52'931.-.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le rapport du Conseil communal précise que notre Commune présente une réduction d'EPT entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2013. La Commission financière n'a pas obtenu de réponses plus précises à ce sujet.

L'évaluation chiffrée des éventuelles décharges d'enseignants pouvant être supprimées par la création de ce poste nous manque, pour se rendre compte de l'économie réelle qui pourrait être réalisée. Malgré ces points en suspens, la Commission, à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter l'arrêté qui vous est proposé ».

M. Francis Monnier (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC a étudié avec attention la création de ce poste supplémentaire à 40%, soumis à la décision du Conseil général. Il relève que la création des cycles scolaires implique une centralisation des commandes et une livraison groupée du matériel. La création de ce poste se justifie également par la réorganisation de l'administration du CSVR qui permet à lui seul d'engendrer une augmentation effective de 0.18 EPT supplémentaire. Les décharges éventuelles de certains enseignants devront être rediscutées. Sur le plan financier, la masse salariale est largement compensée par l'engagement de collaborateurs au salaire moins élevé par rapport à ceux qui partent en retraite.

Il est précisé que le groupe PLR-PDC s'est penché sur l'évolution du nombre d'EPT de la Commune. Pour information, le budget 2013 présentait 109.1 EPT y compris le Conseil communal. L'effectif moyen après neuf mois se situe à 107.65 EPT, à cela vient s'ajouter 10 EPT en mesure d'intégration social et jusqu'à 40 EPT durant l'été. Cette pratique permet à la Commune de récupérer une partie de l'aide sociale et d'absorber le surplus de travail important de mise en place de la Commune.

Enfin, certains membres se sont interrogés sur le respect de l'entrée en vigueur de l'arrêté, par rapport au délai référendaire, c'est pourquoi le groupe PLR-PDC a déposé un amendement dans ce sens. Il est mentionné que le groupe PLR-PDC acceptera cette demande.

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) dit que le groupe des Verts accueille favorablement la création du poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire. Il estime que la nouvelle répartition des tâches entre administration scolaire, les différents collaborateurs et le nouveau poste est rationnelle. Le rapport n'est pas parfaitement limpide puisqu'il omet volontairement de détailler la situation des places d'apprentissage. Parmi les questions qui restent ouvertes, il y a celles-ci : « le poste de l'apprenti ayant terminé sa formation est-il remplacé dans un autre service de l'administration communale ? L'apprenti entamant sa deuxième année et déplacé du CSVR au ressources humaines reprend-t-il un poste vacant ou occupe-t-il un poste nouvellement créé dans ce service ? Au niveau de l'ensemble de l'administration communale, quel est le solde global du nombre d'apprentis ? ».

Le groupe des Verts regrette que les postes d'apprentissage soient supprimés, du fait de la baisse des compétences d'encadrement du personnel communal et compte sur la volonté du Conseil communal de combler cette lacune afin de pouvoir jouer le rôle qui lui revient dans la formation professionnelle des jeunes.

M. Cédric Senn (PS) annonce que le groupe PS soutient la création de ce poste de gestionnaire, car le travail de gestion est devenu très important. En effet, avec l'apport de nouveaux élèves, découlant de l'introduction d'HarmoS, le volume a augmenté. Le groupe PS soutient également le fait que la Commune forme des apprentis afin d'assurer la relève.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) dit que ce rapport est présenté au Conseil général conformément à l'article 3.8, alinéa 5c du règlement général qui stipule que toute nouvelle création de poste doit être acceptée par le Conseil général. Cette création respecte également la convention de fusion qui mentionne que la Commune doit réexaminer les besoins en personnel, gérer au mieux ce dernier et supprimer petit à petit le nombre de poste surnuméraires. Comme il a été rappelé par le groupe PLR-PDC, la Commune a diminué son nombre de postes à plein temps, puisque la moyenne fluctue de



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

manière saisonnière en fonction des personnes qui travaillent à la piscine l'été. Ainsi, de 109.1 EPT au 31 décembre 2012, la Commune est à 107.4 EPT à fin août 2013, avec les 5 EPT du Conseil communal. Le nombre de personnes engagées a relativement diminué. Dans ce sens, le poste présenté avec une compensation de 0.22 EPT au sein du dicastère de l'école et 0.18 EPT compensé dans l'effectif communal moyen, respecte totalement les normes prévues qui stipulent que tout nouveau poste doit être compensé tant en effectif qu'en masse salariale.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) signale que la Commune de Val-de-Ruz ne pourrait pas tourner actuellement sans l'apport des travailleurs en mesures d'insertions professionnelles ou au bénéfice de mesures de réintégration de l'aide sociale, puisqu'elle a en moyenne 10 à 40 personnes qui travaillent en permanence pour soutenir l'effort et la réorganisation, ainsi que l'ensemble des tâches qui doivent être réalisées pour que la commune fonctionne bien.

Ce poste est prévu, car jusqu'à la création des cercles scolaires, chaque collège et commune faisait sa propre commande de matériel au service des achats, de la logistique et de l'informatique du canton, qui livrait directement dans les collèges. Avec la mise en place des cercles scolaires et le maintien de l'école aux mains des communes, le canton a souhaité se décharger de cette tâche. Ainsi, l'ensemble du matériel ne sera livré, pour l'ensemble des cercles scolaires, plus qu'à une voire deux places pour la Commune de Val-de-Ruz. Dans ce sens, un lieu a été trouvé à Chézard-Saint-Martin, dans les anciens locaux des pompiers. Cet endroit sera dévolu au stockage du matériel qui est livré et il pourra atteindre des dizaines de m³. Le poste de gestionnaire de l'économat vise, d'une part à participer aux commandes, à la gestion des stocks, à faire la distribution du matériel dans les différents collèges, à mettre en place une poste interne et à contrôler le matériel scolaire. Par exemple, le service de l'enseignement obligatoire envoie parfois beaucoup de papiers, ce qui nécessite une redistribution dans les collèges.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) mentionne que le 10% de ce poste sera dévolu à l'économat communal. Actuellement, c'est la chancellerie qui s'occupe des commandes ou parfois les services eux-mêmes. L'idée est d'avoir un lieu de stockage du matériel utilisé. Ce poste entre dans le cadre de la réorganisation du secrétariat, de l'administration du cercle scolaire et de l'administration des écoles. Il est compensé d'un point de vue financier, sans perte de pourcentage d'EPT dévolus à l'école, et l'est également par la différence de salaire du personnel qui a été engagé pour le secrétariat de l'école. Le poste d'administrateur des écoles sera diminué à 60%, une partie des tâches liées à l'administration des écoles ayant été reprises par les ressources humaines et par d'autres services centraux, comme la comptabilité pour la gestion financière. Cette diminution permet ainsi d'augmenter les personnes présentes au secrétariat de l'école.

Concernant les apprentis, ce n'est pas une volonté de diminuer les places d'apprentissage au sein de la Commune. Dans l'état actuel du secrétariat de l'école, il s'agit de « relancer la machine », de travailler sur la réorganisation de ce secrétariat et de mettre en route un système qui soit fonctionnel. Dans un deuxième temps, elle espère reformer des apprentis sur place. L'apprentie de 3^{ème} année a terminé et l'apprenti de 1^{ère} année qui était en échec refait son année dans un autre service de la Commune. L'idée est d'offrir une formation plus large en leur permettant de passer dans les différents services de la Commune. A terme, le Conseil communal souhaite que la Commune soit formatrice.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A l'article 2, **le président** annonce qu'il y a deux amendements, un du Conseil communal et un autre du groupe PLR-PDC pour changer la date d'entrée en fonction au 1^{er} janvier 2014.

M. Francis Monnier (PLR) annonce qu'il retire l'amendement du groupe PLR-PDC au profit de celui du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) explique, par respect pour le délai référendaire, que l'entrée en fonction doit être prévue au 1^{er} janvier 2014.

L'arrêté amendé relatif à la création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz est accepté à l'unanimité.

6. Indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations

M. André Soguel (PLR) explique pourquoi la Commission de gestion et des finances a proposé cet arrêté : A fin 2012, il y avait la convention de fusion, via le budget prévisionnel qui indiquait cinq séances du Conseil général à CHF 25.- soit CHF 5'000.- annuellement. Ensuite, sur le budget 2013, la proposition du Conseil communal indiquait que les séances du Conseil général serait à CHF 60.- et les séances de commissions à CHF 40.-, soit CHF 41'000.- annuellement. Cette situation a paru à la Commission de gestion et des finances peu conforme à la réalité de la nouvelle entité, c'est pourquoi elle a informé le Conseil communal de sa volonté de proposer un règlement des indemnités qui tiendrait mieux compte des tâches de chacune et chacun. Les intentions étaient les suivantes : créer un cadre clair, précis et équitable, reconnaître concrètement l'engagement des conseillers généraux, valoriser le travail au sein des commissions, faciliter les candidatures aux diverses commissions et à la tâche de président et rapporteur, promouvoir la présence des membres aux séances et faciliter la budgétisation du compte. Les commissaires estiment avoir atteint les objectifs avec cet arrêté. Il remercie les membres de la Commission de gestion et des finances, le Conseil communal et la Commission des règlements de leur participation ainsi que le chancelier.

M. Roby Tschopp (Les Verts) dit s'exprimer en tant que rapporteur de la Commission des règlements, étant donné que cette dernière a été invitée à participer à une séance de la Commission de gestion et des finances. Elle s'est déroulée le 30 septembre 2013 dans un climat constructif. Pour les membres de la Commission des règlements, le résultat est satisfaisant par la structure claire dans le cadre des indemnités qui seront versées aux membres du Conseil général dans l'exercice de leur fonction. Le système consistant à décliner un jeton pour l'utiliser comme outil d'indemnisation offre une souplesse bienvenue, si cet arrêté doit à l'avenir faire l'objet d'évolutions. La Commission des règlements estime que si la situation est parvenue à imposer certains forfaits qui sont, par la force des choses, approximatifs, elle offre l'avantage d'être peu bureaucratique et d'application aisée.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) annonce que le groupe PS accepte la proposition du Conseil communal, tout en précisant qu'il ne s'agit pas de le faire par goût immodéré des jetons, ni par appât du gain. Pour le groupe PS, il y a d'autres préoccupations plus brûlantes pour le Conseil général qu'une rémunération des séances.

Il tient à dire qu'il faut réduire de moitié les jetons pour 2013, en particulier pour les séances du Conseil général. Il souligne que c'est une démonstration de l'efficacité redoutable du ministre des finances qui gagne certainement un petit bout de son budget là-dessus, même si ce n'est pas énorme. Il ne faut cependant pas que cette tendance se répercute pour l'avenir et que ce soit un signe d'économie à outrance sur d'autres investissements.

M. Jan Villat (PLR) dit que le groupe PLR-PDC tient à remercier la Commission de gestion et des finances d'avoir pris en main ce dossier. En effet, il lui paraît utile de régler de façon simple mais précise les modalités d'indemnisation des membres du Conseil général. Le groupe PLR-PDC salue les choix effectués. Les montants articulés manifestent une reconnaissance bienvenue du travail effectué par le législatif, tout en restant raisonnable et relativement symbolique. D'autre part, il lui semble que l'application de cet arrêté sera relativement simple et peu bureaucratique. Il dit que le groupe PLR-PDC acceptera le rapport.

M. Roby Tschopp (Les Verts) annonce que le groupe des Verts soutiendra cet arrêté. D'une part, parce qu'il lui convient dans les grandes lignes et d'autre part parce que c'est le genre de dispositions



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

qui peut mener à de grandes discussions. Dans un souci de concision, il ne va pas discuter du contenu lors de cette séance et il salue le fait que pour l'année 2013, en tant que législatif, il donne le signal positif de respecter le budget donné en début d'année.

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie la Commission de gestion et des finances qui a associé le Conseil communal tout au long du processus. Il dit que le Conseil communal se rallie aux arguments invoqués par le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, c'est-à-dire que si l'on veut susciter une certaine relève, notamment dans les législatifs de milice, il faut savoir rémunérer correctement le travail accompli. Il invite le Conseil général à soutenir cet arrêté.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. André Soguel (PLR) annonce que la date du rapport de la Commission de gestion et finances doit être changée au 10 octobre 2013. De plus, il annonce les amendements suivants :

1. A l'article 1, il s'agit de le corriger de la manière suivante : « *Le présent arrêté règle les modalités d'indemnisation des membres du Conseil général, de ses commissions et délégations* ».
2. Le nouvel alinéa 3 de l'article 7 se présente ainsi : « *La présidence d'une séance de commission donne droit à un demi-jeton de présence supplémentaire* ».

Ces deux amendements ne sont pas combattus.

A l'article 8, **M. Jan Villat (PLR)** dit que le groupe PLR-PDC s'est inquiété de la formulation initiale de l'article et de peut-être parfois rémunérer des rapporteurs qui n'auraient rien rédigé, c'est-à-dire ni procès-verbal, ni rapport. Il propose la formulation suivante : « *En cas de rédaction d'un procès-verbal ou d'un rapport, le ou la ...* ».

Mme Anne Bourquard-Froidevaux (PS) annonce qu'elle n'a pas reçu les amendements. De plus, elle s'interroge sur la formulation de l'amendement et demande si deux indemnités sont dues en cas de rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport.

Le président confirme qu'il n'a pas reçu les amendements non plus. Il ajoute que c'est un bug informatique.

M. Jan Villat (PLR) dit que ce n'était pas son intention que ce soit interprété de cette manière. Il propose de préciser que le rapporteur touche au maximum un demi-jeton supplémentaire par séance de commission.

Le président relit l'amendement : « *En cas de rédaction d'un procès-verbal ou d'un rapport, le ou la rapporteur-e désigné-e en cours de séance touche au maximum un demi-jeton de présence supplémentaire par séance de commission* ». Il ajoute que cet amendement est arrivé sous forme papier lors de la séance. Ce n'est donc pas un bug informatique.

L'amendement n'est pas combattu.

L'arrêté amendé relatif aux indemnités du Conseil général, de ses commissions et des délégations est accepté par 39 voix et une abstention.

7. Rapport de la Commission de sécurité

M. Cédric Senn (PS) donne la lecture du rapport de la Commission de sécurité : « *Vous avez sûrement tous appris par la presse qu'il existe actuellement plusieurs problèmes au sein du Service de Défense Incendie de la Commune de Val-de-Ruz. Des lettres de démission de plusieurs cadres des sapeurs-*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

pompiers sont parvenues au Conseil communal. Au vu de cette situation et afin de vous tenir informés, la Commission de sécurité a décidé de vous présenter ce rapport d'information.

Lors de notre séance de la semaine passée, nous avons pu avoir accès à la partie du dossier qui relate les différents entretiens et courriers entre la Commune et les sapeurs-pompiers démissionnaires. Nous avons pu voir qu'il y avait deux gros problèmes principaux à résoudre :

- *le premier est une relation conflictuelle entre 2 sections (SPVDRN, SPVDRO) et le Centre de Secours du Val-de-Ruz ;*
- *le second est une mise en cause des relations hiérarchiques entre les sections du SPVDRN et SPVDRO et le dicastère de la sécurité par son Conseil communal et son administratrice de la sécurité, c'est-à-dire un non-respect par ces sections du cadre légal et du cadre budgétaire établi par notre Commune.*

Nous avons pu constater que les propos de certains cadres sapeurs-pompiers étaient virulents et qu'ils manquaient énormément de respect vis-à-vis de certaines personnes de notre Commune. Nous avons été informés de façon régulière sur l'avancement de ce dossier.

Notre commission partage l'inquiétude du Conseil communal sur les tensions entre les différentes parties et nous soutenons le Conseil communal dans la procédure dans laquelle il s'est engagé. Selon l'évolution, si à un moment donné, une médiation devait s'avérer opportune afin de rétablir le dialogue et une collaboration constructive entre les différents intervenants, notre Commission soutiendra le Conseil communal dans sa démarche.

Notre Commission restera informée de la suite de ce dossier. Pour terminer, nous espérons une normalisation rapide de la situation ».

Le Conseil général prend acte du rapport par 34 voix et six abstentions.

8. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

9. Interpellations et questions

Réponse à l'interpellation de M. Pierre-Alain Bueche (PLR) relative au village de Coffrane.

M. Christian Hostettler (CC) remercie M. Pierre-Alain Bueche de l'intérêt qu'il porte à la sécurité routière du village de Coffrane. Le Conseil communal propose de transmettre ses propositions à la Commission des aménagements urbains, l'exécutif ayant d'ailleurs déjà eu une réunion avec cette dernière à ce sujet.

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) annonce que, pour l'instant, il est à 50% satisfait et il attend la réponse de la Commission des aménagements urbains.

M. Roby Tschopp (Les Verts) annonce qu'il souhaite déposer une interpellation venue en cours de séance : pour le village de Savagnier, mais également dans les autres villages, les panneaux d'affichage sont vides. Il imagine qu'il y a un concept qui est en train d'être élaboré quant à leur utilisation. Concernant le village de Savagnier par exemple, il y a régulièrement des personnes qui viennent et demandent où se trouve le télésiège. Il trouverait utile de mettre l'information concernant les télésièges dans les panneaux d'affichage. Le Conseil communal pourrait y songer, ce serait intéressant.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le président explique qu'une interpellation doit être déposée par écrit et pour cette raison ne peut pas être prise en compte.

M. Roby Tschopp (Les Verts) annonce qu'il la déposera pour la prochaine séance.

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) a déposé la question suivante : « *Des travaux vont débuter sur la route cantonale de Neuchâtel, à la hauteur du quartier des Acacias – Pierre-à-Bot, pour une durée allant jusqu'à mai 2014. Des perturbations de trafic peuvent en découler.*

Des usagers des transports publics de Savagnier – La Côtière s'inquiètent quant au respect et à la ponctualité des horaires de bus. Actuellement, les voyageurs devant prendre des correspondances ferroviaires à 7h24 ou 7h27, entre autres, arrivent juste à prendre le train.

Le Conseil communal peut-il intervenir auprès de la direction des Transports publics afin de garantir aux usagers la possibilité de prendre la correspondance ferroviaire tout en utilisant les transports publics Savagnier – Neuchâtel ? Je remercie d'avance le Conseil communal de sa réponse ».

M. Armand Blaser (CC) remercie Mme Mary-Claude Fallet de cette question pertinente. Il explique la situation des courses de bus entre Savagnier et Neuchâtel : du lundi au vendredi, il y en a sept par jour, qui sont censés donner des correspondances aux trains à la gare de Neuchâtel. A l'horaire, il est prévu de manière générale 14 minutes entre le Petit-Savagnier et la gare de Neuchâtel. Cela convient seulement si le bus n'est pas plein et si le trafic n'est pas important. A d'autres moments de la journée (Mme Mary-Claude Fallet signale la situation des trains qui partent à 7h24 et 7h27), le temps à disposition du bus ne permet pas de faire une correspondance de qualité. Il explique que chaque matin, des personnes doivent courir pour prendre le train de 7h24, s'ils y arrivent et au mieux ils doivent courir pour prendre celui de 7h27. Arrivé à Bienne, pour ceux qui continuent sur Bâle, il n'y a pas de problème, mais pour ceux qui continuent sur Zürich et qui auraient espérer prendre le train de 7h24, ils doivent faire un changement. Cette situation n'est pas confortable et elle sera re-signalée à TransN, avec un peu de surprise que ce soit le client qui doive signaler à l'exploitant que son horaire n'est pas confortable.

M. Armand Blaser (CC) informe que le Conseil communal travaille en vue du changement d'horaires de décembre 2014, car il est trop tard pour 2013. Ainsi, il sera prévu des temps de parcours plus importants. Concernant les travaux dans le secteur des Accacias et de Pierre-à-Bot et la possible installation de feux, il est certain que s'il y a encore un feu à franchir, les personnes ne pourront plus prendre le train de 7h24 ni celui de 7h27. Cela sera signalé à l'entreprise et au responsable des travaux afin que si des feux sont installés, ils soient gérés de façon à ce que, lorsque le bus arrive, les feux deviennent verts.

M. Romain Douard (Les Verts) annonce que le groupe des Verts a déposé les trois questions suivantes :

« 1. Lors de la séance du 24 juin dernier, le Conseil communal avait informé le Conseil général de la démission de quatre personnes et du lancement du projet ViRuzO. Quel est l'état actuel de ce dossier ?

2. Le règlement mis en place lors de la création de Multiruz interdit systématiquement la plantation d'arbres et de haies à proximité des drainages, empêchant ainsi diverses actions de revitalisation des milieux naturels, voire même le maintien d'éléments naturels existants. Le Comité régional de Multiruz s'était engagé oralement à réviser ce règlement. Faute de temps, cette révision n'a pas pu être menée à bien dans le cadre de Multiruz. Est-ce qu'une telle révision est aujourd'hui envisagée ?

3. Selon les rapports produits par le Comité régional de Multiruz, les travaux de remplacement des raccordements d'eau potable privés sur le domaine public sont pris en charge par la Commune, tant à la Rue F. Soguel à Cernier qu'à Dombresson. Par contre, il semble que les frais de réparation lors de la rupture d'un ancien raccordement privé dans un secteur qui n'est pas en travaux sont à la charge des



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

propriétaires privés, même si la rupture se situe sur le domaine public. Est-ce que le Conseil communal peut confirmer cet état de fait ? Et si oui, le Conseil communal envisage-t-il un moyen de remédier à ce qui apparaît comme une inégalité de traitement flagrante entre les propriétaires qui se voient remplacer leur raccordement aux frais de la collectivité et ceux qui doivent prendre en charge la réparation d'anciens raccordements mis à mal par le trafic routier ? ».

M. Christian Hostettler (CC) répond à la première question. Il mentionne qu'à ce jour, mis à part le poste d'administrateur des eaux, tous les postes ont été repourvus. L'ingénieur a été nommé en la personne de M. Enrique Duarte, qui a commencé le 1^{er} octobre 2013, tout comme le technicien en suivi de chantier, M. Cédric Haldemann. Il y a deux postes d'exploitants en assainissement qui ont été remplacés et les nouveaux titulaires commenceront le 1^{er} novembre 2013 pour M. Nicolas Oppliger et le 1^{er} janvier 2014 pour M. Lionel Schenk. Il y a aussi le nouveau responsable des finances, à savoir M. Alexandre Bugnon qui est en fonction depuis le 1^{er} août 2013. En ce qui concerne la relation avec Viteos SA, elle est bonne. La situation est stabilisée, le manuel d'autocontrôle est prêt et il pourra être mis en place début 2014.

Pour la deuxième question, **M. Christian Hostettler (CC)** confirme que cette discussion a été mise en place par MultiRuz et le Conseil communal a eu des contacts avec M. Lugon pour la reprendre. Le nécessaire sera réalisé avec le service d'assainissement et M. Lugon. Toutefois, vu la masse de travail à rattraper, ce projet de révision sera étudié ultérieurement.

Pour la dernière question, **M. Christian Hostettler (CC)** indique qu'il faut faire la différence entre les travaux liés à un chantier et ceux rendus nécessaire à cause d'une fuite. A ce jour, c'est seulement à Cernier et à Coffrane que les travaux de réparation sont pris en charge par la Commune jusqu'au pied de la façade. Le règlement communal n'est pas encore unifié et l'administration des eaux applique, par analogie, le règlement en vigueur dans les anciennes communes. Mis à part les deux villages cités en exergue, pour tous les autres villages la réparation est à la charge des privés depuis leur introduction jusqu'au réseau communal. Le Conseil communal va se pencher sur cette problématique lors de l'établissement du nouveau règlement.

M. Roby Tschopp (Les Verts) a déposé la question suivante : *« De nombreuses personnes qui se promènent dans notre commune ou qui simplement tentent de bénéficier d'un repos mérité le week-end doivent subir les nuisances d'avions radiocommandés évoluant au-dessus de leurs têtes. Il ne s'agit pas de jouets d'enfants, ni de bricolages ingénieux, mais de véritables machines volantes, de dimensions respectables et propulsées par un moteur à réaction. Par nature, ces aéronefs effectuent des trajets d'aller et retour autour de l'endroit où est situé l'émetteur de contrôle et produisent par conséquent un impact sonore et visuel particulièrement fastidieux.*

Samedi 26 octobre 2013, un endroit en plein champ situé entre 100 et 300 mètres au nord de la station d'épuration servait de toute évidence de piste de décollage et d'atterrissage. La Commune a-t-elle la maîtrise sur ces activités d'aéromodélisme aux nuisances sensibles ? Si oui, quelles sont les conditions que doivent respecter les personnes qui s'y adonnent ? Si non, quelles mesures les Autorités communales ont-elles, seules ou en coordination avec le Canton, mises en œuvre afin de reprendre la main ? Merci par avance de vos éclaircissements sur la situation ».

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) confirme qu'il existe un terrain d'aéromodélisme sur le territoire d'Engollon qui est occupé depuis plusieurs années et qu'il y en a un autre en préparation à Chézard-Saint-Martin. Des discussions sont encore en cours par rapport à l'aménagement du territoire, concernant l'utilisation de ce terrain. Il n'existe pas de contrainte d'aérodrome pour des modèles réduits d'avions, ce qui veut dire que les personnes peuvent les faire décoller depuis n'importe où, sans avoir l'obligation de disposer d'un terrain, hormis pour les objets qui montent à une altitude suffisante pour devoir répondre aux contraintes de l'office de l'aviation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) indique que la Commune a déjà eu des contacts avec l'association du Val-de-Ruz air modèle (VRAM) à Engollon, qui a pris contact au printemps afin d'entamer des discussions quant à leur avenir et à la poursuite de leur activités. Le Conseil communal leur a demandé de patienter jusqu'à ce que le règlement de police soit validé par le Conseil d'Etat, ce qui a été fait la semaine passée. Une séance a déjà été prévue avec le VRAM, à laquelle participera la délégation de sécurité. Lors de cette séance, il sera discuté notamment des questions par rapport à l'utilisation de leurs terrains, ainsi que celles en lien avec l'aménagement du territoire, relatif à la localisation du terrain, qui est sur un terrain agricole. Les autorisations avaient été accordées il y a de nombreuses années, mais une recherche doit être effectuée pour retrouver l'entier du dossier relatif à ce terrain. Il est vrai qu'au niveau du bruit, les contraintes sont faibles mais il peut être imaginé que, suivant où les personnes se situent dans le Val-de-Ruz, les nuisances se répercutent sous forme d'échos.

Il est encore précisé que les clubs se dotent tous d'un règlement qui leur permet de faire voler différentes catégories d'avions. Il y en a trois qui sont répertoriées. La première concerne les appareils électriques, la deuxième les appareils thermiques et la troisième les avions à réaction à kérosène qui font plus de bruits. Dans le règlement de police, il est stipulé que le vol de ces appareils sont interdits le dimanche matin, mais il y a d'autres moments dérangeants comme le samedi et pendant l'été.

Pour terminer, le Conseil communal va les rencontrer et afin de déterminer quelle est la législation en vigueur. Il faut savoir que dans la Commune de Val-de-Ruz, le Conseil communal souhaite promouvoir le sport, les activités de loisirs et il faut concilier les activités des habitants et le bien-être de la population. Il s'agit donc de trouver des consensus afin que les citoyens puissent vivre en harmonie et pratiquer leurs activités.

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) a déposé la question suivante : « *La Commune possède un certain nombre d'immeubles locatifs dont la gestion est partiellement assumée par des entreprises de gérance immobilière. Dans le contexte relativement tendu de l'immobilier du Val-de-Ruz, ces gérances favorisent régulièrement un profil standard de locataires. Les personnes les plus modestes ou d'origine étrangère ne répondent pas à ce profil et se voient refuser des appartements répondant à leurs besoins. Combien d'appartements possède la Commune ? Quelle part est gérée par elle ? Enfin, y a-t-il une volonté de reprendre la gestion de l'ensemble pour en faire un réel outil de politique sociale et de régulation et pas seulement de placement financier ?* ».

M. François Cuche (CC) remercie Mme Christine Ammann Tschopp de ses questions et confirme que cette thématique occupe l'esprit du Conseil communal. Concernant la première question, il répond de la manière suivante :

- A Cernier : la Commune possède 61 appartements ;
- A Chévard-Saint-Martin : 15 appartements ;
- A Dombresson : 6 appartements ;
- A Engollon : 2 appartements ;
- A Fontainemelon : 78 appartements ;
- A Fontaines : 40 appartements ;
- A Fenin-Vilars-Saules : 27 appartements ;
- Aux Hauts-Geneveys : 9 appartements ;
- Aux Geneveys-sur-Coffrane : 2 appartements ;
- Au Pâquier : 9 appartements ;
- A Montmollin : 8 appartements ;
- A Villiers : 11 appartements ;
- A Savagnier : 11 appartements.

Ce qui fait un total de 279 appartements qui sont propriétés de la Commune, au niveau du patrimoine financier. S'agissant de ces appartements, il y a Littoral Gérance qui en gère 27, la gérance Naef qui en gère 78, la gérance Moy 70 et la Commune 104.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. François Cuche (CC) relève que lorsque le dicastère « Gérance du patrimoine » a été monté, l'intention était d'aller vers une gestion communale de tous les appartements, en conservant le mandat des gérances dans un premier temps, puis en les reprenant petit à petit. Il s'avère que début janvier 2013, un des administrateurs de ce service a quitté la Commune et il a fallu repenser à l'organisation. A la base, ce service était occupé par deux administrateurs, un pour la gestion des baux et l'autre pour le maintien de la valeur des immeubles. En début d'année, il a donc été confronté au problème du nombre de personnes pour l'entretien de l'ensemble du patrimoine. Cette situation ne convient pas forcément et une réflexion est menée actuellement pour fonctionner autrement.

Concernant la politique sociale du logement, **M. François Cuche (CC)** relève que des constats par rapport aux appartements de la Commune. Il y a des appartements bon marché, mais ils sont sis dans des immeubles qui sont des « passoires énergétiques », ce qui donne des charges écrasantes pour les personnes qui y habitent. Un assainissement énergétique de ces bâtiments devra être réalisé. De plus, il mentionne qu'une coopérative immobilière propose des 3^{1/2} pièces en dessous de CHF 1'000.- charges comprises, alors qu'il est constaté qu'il y a un certain nombre de vieux appartements pas chers mais dont la location représente presque le montant des charges. Pour ces derniers, un assainissement est nécessaire, mais le prix de la location devra être revu à la hausse. C'est une réflexion que le Conseil communal est en train de mener. Il a été constaté autre chose : il y a eu un raz-de-marée de dossiers sociaux à Val-de-Ruz, parce qu'il y a des appartements bon marché et la politique immobilière à Neuchâtel étant telle que les personnes à l'aide sociale n'ont plus les moyens de se loger. Pour ces raisons, ces personnes recherchent des appartements ailleurs et elles viennent s'établir à Val-de-Ruz, à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Ces appartements bon marché font venir un certain nombre de personnes qui n'arrivent plus à se loger sur le littoral.

Pour terminer, **M. François Cuche (CC)** indique qu'aujourd'hui à Val-de-Ruz, il y a trois immeubles sous le régime de l'aide fédérale au logement. Il y a sept appartements à Chézard-Saint-Martin, six au Pâquier et trois à Villiers et il est constaté que seul six dossiers sont ouverts pour l'aide au logement. Le Conseil communal est attentif au marché immobilier à Val-de-Ruz ; D'ailleurs, la moyenne des appartements à Val-de-Ruz est relativement abordable comparé au Littoral. A terme, le Conseil communal présentera un rapport sur ces éléments, mais il manque quelques statistiques à ce jour.

Le président rappelle qu'une question doit être courte afin que la réponse le soit également. Cela sera à clarifier pour les prochaines séances.

10. Communications du Conseil communal

M. Christian Hostettler (CC) informe que le règlement de police a été sanctionné par le Conseil d'Etat sans remarque. Il ajoute qu'à la fin de l'assemblée, le Judo Club offre un apéritif.

Le président annonce que la prochaine séance aura lieu le 12 décembre 2013 à Chézard-Saint-Martin et lève la séance à 21h29.

Au nom du Conseil général

Le président

Le secrétaire

C. Blandenier

P. Truong